# TOURNOI SENIORS DU CLUB DE TULLE

# Plaquette d'information

Retrouvez plus d'infos sur le site : www.tullebad.fr

# Dimanche 28 Avril 2019

**Lieu:** Gymnase du Collège Victor HUGO

5 rue Edmond Michelet, 19000 TULLE Et, suivant le nombre d'inscrits :

Gymnase du Lycée Edmond PERRIER

Boulevard Joseph ROUX, 19000 TULLE

N° autorisation: 1803096

#### Organisation du tournoi:

Mixte et Double

- Tableaux ouverts aux joueurs de cadets à vétérans classés P à R4
- Poules uniques de 5 (pas de sortie de poule) de préférence (sinon 4)
- Constitution des poules en fonction de la moyenne Cppp des paires
- Nombre de participants limité, suivant l'utilisation d'un seul ou deux gymnases
- Début des matchs à 8h00

### **Inscriptions:**

Date limite: 17/04/2019 Chèque à l'ordre de: LES FOUS DU VOLANT TULLE

- Date de tirage des tableaux : 20/04/2019 A envoyer à l'adresse suivante :

- Tarifs: DUPRE Benoit, 6 boulevard du Marquisat, 19000 TULLE

o 1 tableau : 12€o 2 tableaux : 16€

Juge arbitre: Laurence URBANIAK et ...

**Volants:** BABOLAT 4 (Les volants sont homologués par la FFBAD)

# Règlement:

- Règlement conforme au règlement de la Fédération Française de Badminton
- Pour toute question, se référer au règlement FFBA et au règlement particulier, sinon voir le J.A

#### **Restauration:**

- Buvette garnie sur place tout au long de la journée
- Barbecue à midi

Contacts: - Benoit DUPRE: 06 27 13 34 21, tournois@tullebad.fr

Cécile SOULIER-VOLARD : 06.84.63.77.68, secretaire@tullebad.fr



# REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DE TULLE

## GYMNASE DU COLLEGE VICTOR HUGO GYMNASE DU LYCEE EDMOND PERRIER 28 Avril 2019

- ART.1 : Le Juge arbitre principal est Mme Laurence URBANIAK. Si le deuxième gymnase est utilisé, le second arbitre sera ...
- ART.2 : Le tournoi de TULLE est autorisé par la ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton et la FFBaD sous le numéro d'autorisation : 1803096.
- ART.3 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés (de Cadet à Vétéran), classés dans les séries R, D, P et NC, dont les licences sont validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription.
- ART.4 Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- ART.5 : Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Le juge arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.
- ART.6: Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux dans 2 séries différentes. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 12€ pour un tableau, 16€ pour deux tableaux.
- ART.7: En cas de forfait, aucun remboursement ne sera fait après la date de constitution des tableaux, sauf sur présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (sur avis du juge arbitre).
- ART.8 : La date limite d'inscription est le mercredi 17 Avril 2019, la constitution des tableaux sera effectué le samedi 20 Avril 2019, conformément au règlement la date de prise en compte du CPPH, sera à J-10 du début du tournoi.
- ART.9 : Le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
  - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
  - Paiement effectif des droits d'engagement.
- ART.10: Poules de 5 (de préférence), au classement CPPH de la paire au 18/04/2019, sans sortie de poules. Poules constituées par la somme du CPPH des joueurs de la paire (poules établies par ordre décroissant). En cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes, certaines poules pourront ne comporter que 4 équipes.
- ART.11: Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points, en auto-arbitrage.
- ART.12 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est : BABOLAT 4
- ART.13: Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond...) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés let au service et faute en jeu.
- ART.14: Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBA, est exigée sur les terrains (cycliste et short d'athlétisme interdits, dos nageur autorisé).
- ART.15 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

ART.16: A l'appel de leur nom par la table de marque, les joueurs disposent d'un temps de prise en main du terrain de 3 minutes, ce temps inclus le test des volants et le toast.

ART.17: Un joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

ART.18: Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant).

ART.19 : Un échéancier sera affiché dans la salle, toutefois les horaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, les matchs pouvant être lancés avec une heure d'avance.

ART.20 : Tout joueur désirant s'absenter durant la compétition, devra le signaler à la table de marque, et obtenir l'accord du Juge-Arbitre sous peine de disqualification.

ART.21: Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux coachs (2 maxi par joueur ou équipes) uniquement aux arrêts prévus.

ART.22 : Seul un représentant du club, dûment identifié, est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART.23 : Les organisateurs du tournoi n'assument pas la responsabilité du statut « WO » (forfait) qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de venir faire une réclamation à la table de marque.

ART 24 : Précision sur un retard lors de la compétition : le retard justifié (problème de transport, etc..) sera évalué par le JA principal.

- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match est décalé si c'est possible en fonction de l'échéancier.
- Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré forfait involontaire à justifier et son partenaire forfait involontaire. La paire ne pourra pas jouer le second match.

ART 25 : Dans une même série, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Cas particuliers: si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8-cote strictement inférieure à 32).

ART.26 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ART.27: Il est formellement interdit de fumer dans le gymnase.

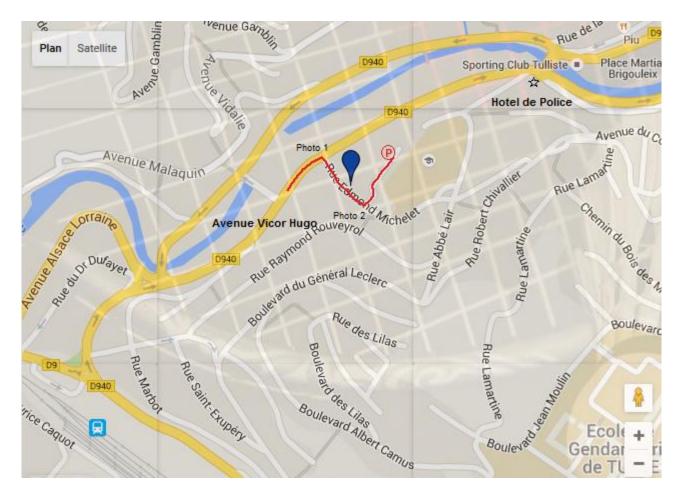
Un exemplaire du présent règlement sera affiché dans la ou les salles.

Pour le comité d'organisation : Le Juge-Arbitre :

Yvan AULIAC
Président du club LFDV TULLE

Laurence URBANIAK

# **ACCES AU GYMNASE**



#### Remonter l'avenue Victor Hugo puis :



Prendre à droite dans cette rue. (juste avant la Brûlerie Corrézienne)



Prendre à gauche, entrée du parking du gymnase (150m après avoir pris la rue)